

REPUELIQUE DU BENIN

ooooooo

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ooooooo

DECRET N° 2009 -269 DU 22 JUIN 2009

Chargeant Monsieur **Pascal I. KOUPAKI**,
Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement, de l'Evaluation des Politiques
Publiques et de la Coordination de l'Action
Gouvernementale de l'intérim du Président de
la République pour compter **du lundi 22 juin
2009**.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

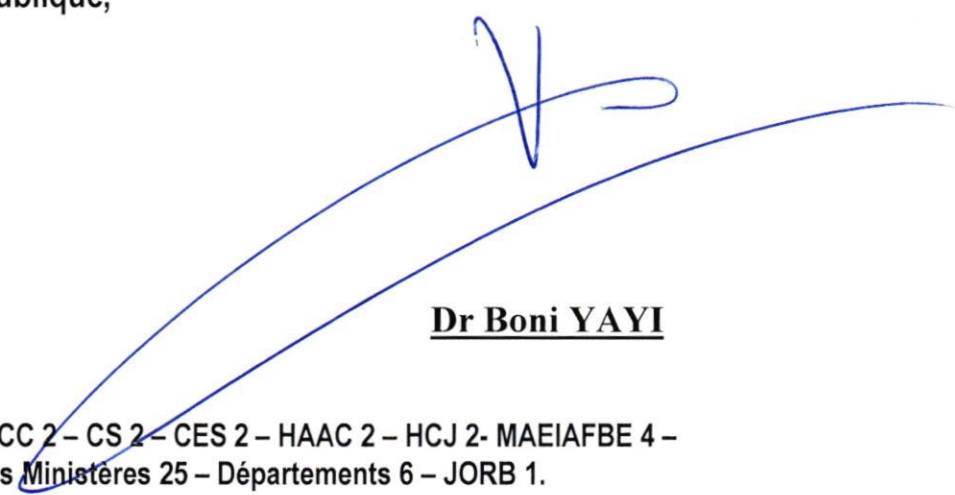
Article 1^{er} : Pendant l'absence du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abuja (Nigeria).

Article 2 : Il est délégué à Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 juin 2009

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2- MAEIAFBE 4 –
SGG 4 – Autres Ministères 25 – Départements 6 – JORB 1.
